

1. *Débitrice*: **GECOM MATERIAUX S.A.**, En Clamogne,  
**1170 Aubonne**

2. *Remarques*: Sursis concordataire 293 LP

A vous, tous tiers intéressés

La présidente du tribunal de l'arrondissement de La Côte statuera en son audience du mardi 22 avril 2008 à 10 h. à Nyon, au Tribunal d'arrondissement, route de St-Cergue 38, sur la requête de sursis concordataire déposée par GECOM MATERIAUX S.A., représentée par M. Jean-Daniel Nicaty, agent d'affaires breveté à Lausanne.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la société débitrice.

L'effet suspensif a été accordé en ce sens que toutes les poursuites actuellement pendantes et celles qui pourraient être introduites sont suspendues et toute décision devant être rendue à la suite de requêtes de faillites ordinaires, de change ou sans poursuite préalable est ajournée, jusqu'à droit connu sur la demande de sursis concordataire.

Tribunal d'arrondissement de la Côte

1260 Nyon

(04420994)